



Lettre ouverte CGT66

Surchauffe – incendies – sécheresse :

L'été commence à peine ! Il est urgent d'agir.

Le dérèglement climatique se manifeste déjà et impacte fortement notre département. Les fortes chaleurs mettent à rude épreuve les êtres humains, leurs activités économiques mais aussi l'ensemble du vivant. Depuis des années la CGT réclame d'une part des plans ambitieux et des investissements conséquents pour limiter les impacts des activités humaines sur le climat et d'autre part les mesures et moyens nécessaires pour adapter notre société au dérèglement climatique et à ses conséquences (phénomènes extrêmes : canicules, orages, tempêtes, méga feux ...). Ne pas agir c'est en payer un coût économique important : **1 € investi dans l'adaptation, c'est entre 7 et 8 euros économisés demain.** Le rapport (9 juillet 2026) du Haut conseil pour le climat développe que le dérèglement climatique avance plus vite que notre capacité à y répondre. L'économie de notre territoire, déjà en difficulté par rapport au niveau national, se trouve d'autant plus fragilisée car les deux moteurs économiques que sont le tourisme et l'agriculture sont lourdement impactés par ce changement climatique. Le système de santé est soumis à rude épreuve.

Le bâti notamment le bâti scolaire n'est pas adapté. Chaque année, les examens se déroulent dans des conditions de plus en plus difficiles dans des lieux surchauffés. La climatisation s'avère indispensable dans certaines situations pour palier à l'absence de solution globale. Elle constitue cependant un pansement sur une jambe de bois si le bâtiment n'est pas entièrement pensé, rénové et isolé. La végétalisation des villes est un enjeu tout aussi essentiel. Un avis du conseil économique sociale et environnemental préconise l'accélération des mesures d'adaptation : <https://www.lecese.fr/actualites/accelerer-ladaptation-au-changement-climatique-pour-mieux-lanticiper>.

Sur le front des incendies, après le méga feu des Corbières dans l'Aude en 2025, c'est au tour de notre département d'être durement impacté par le feu de Canet puis celui de Trévillach. La crise viticole multiplie les friches agricoles ce qui va favoriser l'expansion des feux de forêt dans les années à venir. **La CGT souligne le travail des équipes de luttés contre les incendies (professionnel·les et volontaires) qui ont bataillé jour et nuit pour maîtriser ces feux. L'élan de solidarité qui s'est manifesté dans tout le département pour accueillir les sinistrés·es montre les valeurs de solidarité de la population catalane et redonne espoir dans une société de plus en plus fracturée.** L'investissement conséquent du conseil départemental (hausse des effectifs, hélicoptère ...) n'a cette fois pas suffi face à l'ampleur de cet incendie. Les conséquences économiques sont importantes et se chiffreront à plusieurs dizaines de millions d'euros. A Canet, des campings en partie détruits au début de la saison touristique, l'entreprise Catana touchée mais la catastrophe économique et écologique évitée grâce à une lutte acharnée. Autour d'Illes sur Têt, les conséquences économiques sur la filière agricole sont importantes, les salarié·es en chômage partiel, la ligne SNCF et la route coupée pendant plusieurs jours ont impacté encore une fois les Hauts Cantons. La biodiversité dans ces paysages dévastés a énormément souffert. L'absence de public pour l'étape du Tour de France impacte aussi fortement l'activité économique des villages du Capcir et de la Cerdagne et prouve qu'en cas de crise, l'Etat et ses services sont dans l'incapacité d'assumer simultanément

Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales - www.ud66.reference-syndicale.fr

Maison des syndicats CGT66 - 8, rue de la Garrigole 66000 Perpignan - ☎ 04 68 34 84 49 - udcgt66@wanadoo.fr

la gestion de la crise et l'organisation d'un événement sportif majeur. L'image du département en continu sur les chaînes d'information est écornée.

Face à une situation qui empire, les renforts d'été sont de plus en plus difficiles à obtenir car la saison des feux s'étend sur toute l'année dans les départements et concerne de plus en plus de régions françaises. Le manque de canadais est criant malgré les nombreuses alertes et demandes de la CGT.

Vous retrouverez toutes les propositions de la CGT pour que la prévention, les moyens de lutte et la protection des populations deviennent une priorité des politiques publiques : <https://www.cgt.fr/actualites/france/environnement-climat/feux-de-foret-agir-avant-qu'il-ne-soit-trop-tard>.

Les travailleuses et travailleurs ne doivent pas payer plusieurs fois.

Les conditions climatiques extrêmes qui touchent notre département mettent en difficulté l'ensemble de la population et touche d'autant plus les personnes les plus fragiles. Celles et ceux qui n'ont pas les moyens de rénover leur logement ou vivent dans la précarité.

Les salarié·es sont impacté·es dans leur vie quotidienne mais aussi dans leur travail. Certain·es sont directement exposé·es aux conditions extrêmes ce qui nécessite des mesures adaptées pour protéger leur santé et leur sécurité. Vous trouverez toutes les mesures que la CGT revendique dans le livret environnement : <https://www.cgt.fr/livret-environnement>. Elles et ils sont doublement exposés quand leur repos est impacté à leur domicile par des nuits trop chaudes pour récupérer correctement. Celles et ceux impacté·es par les incendies ont aussi payé cette crise par du chômage partiel et l'évacuation de leur domicile.

Elles et ils payent encore quand les employeurs avec la bénédiction du préfet dérogent au droit du travail pour « relancer l'économie » des villages sinistrés en autorisant le travail le dimanche. Pour la CGT, c'est NON ! Toutes les occasions sont bonnes pour s'attaquer aux droits des salarié·es déjà fortement impacté·es. Les mêmes employeurs demandaient juste avant l'été la possibilité de déroger au droit du travail pour travailler 70 h au lieu de 35 h par semaine ! Pour la CGT, c'était déjà NON, le préfet engage sa responsabilité en cas d'accident du travail ou de décès comme en Champagne (7 morts à cause de la chaleur en 2023). Travailler sous de fortes chaleurs a des conséquences importantes sur la santé. Alors que des aménagements seraient nécessaires, le préfet préfère que les salarié·es soient davantage exposé·es, quel mépris ! Dans une période où l'adaptation des postes de travail à la canicule est une priorité, ce sont les travailleurs qui vont devoir payer un lourd tribut du développement de l'économie en payant avec leur capital santé dans les métiers les plus précaires et les plus pénibles de notre département.

La CGT fidèle à son engagement apportera toute l'aide nécessaire aux travailleuses et travailleurs pour la défense de leurs droits. Elle continuera à porter un projet de société permettant de répondre à l'urgence sociale et environnementale.

Perpignan, le 13 juillet 2026